

# AIR'BLOC® résout l'équation : RE 2020 = E+C- = Bonus de Constructibilité



L'expérimentation du label E+C- lancée en nov. 2016, fournit ses premiers résultats qui devraient engendrer quelques modifications qui seront prises en compte dans la Réglementation Environnementale 2020.

Une étude menée par le bureau d'études Pouget Consultants, pour la FIB, avec un bloc béton courant  $R = 0.21\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$ , démontre que les maisons individuelles et logements collectifs mises en œuvre avec cette paroi structurelle permet de répondre et satisfaire au label E+C- mais également et surtout d'obtenir le bonus de constructibilité.

## Améliorer ses performances pour répondre à la RE 2020



Au regard de ces premières expériences, il apparaît que le système constructif Air'Bloc®, avec une résistance thermique de  $1.04\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$ , développé par PERIN Industrie, s'inscrit d'ores et déjà comme un acteur incontournable permettant de répondre aux critères de l'exemplarité énergétique ou environnementale, quel que soit l'usage du bâtiment.

## La plus faible empreinte carbone pour une maçonnerie isolante

L'autre atout majeur de Air'Bloc® est sa très faible empreinte carbone. En effet, les maçonneries isolantes de type a, telle que la terre cuite, accusent un impact carbone au minimum de 29 kg éq CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.

Air'Bloc®, c'est seulement 15 kg éq CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>. Un gain minima de 80% pour les parois des ouvrages réalisés avec le produit. Conséquence directe : une réduction significative du bilan EGES Carbone C- du bâtiment.

## Atteindre aisément le label E+C- avec Air'Bloc®

Afin de conforter la pertinence du choix du système constructif Air'Bloc®, le bureau d'études thermiques NRGYS a mené deux études spécifiques\*.

L'une sur une maison individuelle R+1, l'autre sur un bâtiment collectif R+3.

Les résultats sont probants et confirment l'intérêt du choix de cette solution technique.

Pour les deux cas, l'apport de la solution Air'Bloc® permet d'obtenir, sans aucune modification de la conception initiale, le label E2 C1.

## + 30% sur le COS

Grâce à cette performance, il est possible d'envisager d'aller plus loin avec les Maitres d'ouvrage, afin d'obtenir le Bonus de constructibilité. Choisir Air'Bloc®, permet d'atteindre plus aisément l'exemplarité



énergétique (Cep max -20%) ou l'exemplarité environnementale (Carbone 2) ou encore le Bâtiment à énergie positive. Critères qui octroient le précieux Bonus.

### **+ 3% de surface habitable**

Avec Air'Bloc®, grâce à la performance thermique, c'est la garantie de gain de 3% au minimum de surface habitable. Soit 3 m<sup>2</sup> de SHAB pour une maison individuelle de 100 m<sup>2</sup> ou encore 60 m<sup>2</sup> de SHAB pour un bâtiment collectif de 2000 m<sup>2</sup> de SHAB. De quoi envisager des volumes à vivre supplémentaires pour les futurs propriétaires.

### **AIR'BLOC® : Une solution naturelle et innovante engagée dans une démarche durable et éco-responsable**



Produit localement et distribué sur toute la France au travers d'un réseau d'industriels du béton, Air'Bloc® est un condensé d'innovation.

Un atout majeur pour les constructeurs et promoteurs souhaitant élaborer leurs ouvrages dans le cadre du Label E+C-.

**Pour en savoir plus :** [www.perinetcie.fr](http://www.perinetcie.fr) - [www.airbloc.fr](http://www.airbloc.fr)

*\* Etudes Bureau étude NRGYS disponibles sur le site perinetcie.fr*

Source : [batirama.com](http://batirama.com)

Publié le 22/05/2018  
[Batirama.com](http://Batirama.com)